

Service prêt des jeux

- **Chaque jeu peut être emprunté pour une durée de 1mois maximum.**
- Il est possible d'emprunter **3 jeux et/ou jouet maximum par prêt.**
- En cas de retard, l'adhérent est tenu de prévenir la ludothèque.
- **Chèque de caution de 40€**
(ne sera encaissé qu'en dernier recours après les différentes relances, si le retour en mauvais état ou hors délais).

Vérification des jeux

- Une vérification est faite **au départ par l'adhérent et au retour des jeux** par le ludothécaire. Les piles sont fournies avec le jeu.
- Chaque jeu emprunté est en **cohérence avec son inventaire.**
- **Une observation peut être rajoutée sur la fiche de prêt** par le ludothécaire au moment de l'emprunt, en cas de pièce manquante.
- Les jeux doivent **être rendus propres, en bon état et dans leur boîte.**
- **En cas de pièces manquantes**, es jeux repartent systématiquement chez l'adhérent.
- **En cas de jeux cassés ou pièces manquantes** du fait de l'adhérent, une solution est trouvée au cas par cas en fonction du jeu (facturation ou remplacement).
- **Aucune réparation des jeux et boîtes de jeux** ne doit être faite par l'adhérent.
- **En cas de non-retour de jeux dans les 4 mois suivant l'emprunt** et sans aucunes nouvelles de l'adhérent la ludothèque se réserve le droit de procéder à l'encaissement du chèque de caution.

